



DECISION DU PRESIDENT

PRISE SUR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

067DP2026

Objet : Attribution d'une aide au titre du règlement d'intervention « Mulching »

CONTEXTE

Par décision en date du 26 Mars 2025, le Comité syndical a délibéré en faveur d'un règlement d'intervention afin de favoriser la pratique du mulching, devant permettre ainsi de limiter l'apport de végétaux en déchèteries.

Madame BOURGEOIS Anny a déposé une demande d'aide financière dans ce cadre.

DECISION

Le PRESIDENT du SIEDMTO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°026D2025 en date du 26 Mars 2025 portant approbation du règlement d'intervention en faveur du mulching et délégation d'attribution des aides au Président,
Vu la délibération n°010D2026 en date du 4 Mars 2026 portant approbation du budget primitif principal pour l'année 2026 et une enveloppe de 5 000 € au titre des interventions 2026,
Considérant le solde positif de cette enveloppe,
Considérant la demande complète déposée par **Mme BOURGEOIS Anny**,

DECIDE d'attribuer une aide de **100,00 €** à **Mme BOURGEOIS Anny**.

DIT que le Comité syndical sera informé lors de sa prochaine séance de la présente décision prise sur délégation.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Comité syndical.

Patrick DYON
2026.06.19 20:25:19 +0200
Ref:11247677-16968846-1-D
Signature numérique
le Président

Patrick DYON